



SOMMAIRE

Editorial (p1)

Discours voeux du maire (p2)

Vitrines des commerçants
(p7)

Abri de bus (p8)

Affouages 2023 (p8)

Travaux sur la commune (p9)

Conseil Municipal des
Jeunes Enfants (p10)

Yoga forme (p11)

AFA - section tricot (p11)

Bowling Club (p12)

Tennis Club (p12)

Ma fameuse idée (p13)

Recensement à la journée
défense et citoyenneté (p13)

Recrutement du policier
municipal (p14)

Concours bandes dessinées
avec Bulles en Barrois (p14)

Promeneurs vigilants (p14)

Taxe d'enlèvement des
ordures ménagères (p15)

Calendrier 2023 des
manifestations (p16)

EDITORIAL

Des projets pour développer les services et rester attractif

Vous trouverez dans ce flash-infos l'intégralité du discours que j'ai prononcé lors des vœux présentés en présence d'élus, représentants et personnels des services de l'Etat, chefs d'entreprise, présidents d'associations, agents communaux, et bénévoles apportant leurs concours lors de l'organisation de manifestations...

Il retrace les dernières réalisations de la commune et met en perspective les projets que nous échafaudons, comme la construction d'une garderie périscolaire, l'implantation d'une résidence pour seniors, la construction de logements au cœur du village, la reconstruction d'un ensemble immobilier en lieu et place de l'immeuble détruit par un incendie rue de Véel, sans oublier la nécessité de faire émerger une maison de santé par la Communauté d'Agglomération.

Il précise combien sont utiles et nécessaires les associations de types culturelles, sportives, caritatives, loisirs... et l'intérêt que nous portons à leurs projets. Ainsi par exemple le projet de « Bulles en Barrois » de créer un marché mensuel de produits locaux sur la place de la mairie que nous cautionnons et pour lequel nous apportons notre aide.

Après une absence de quatre mois, Fains-Véel compte, de nouveau, depuis le 1^{er} février dans l'effectif de son personnel municipal, la présence d'un agent de police municipale.

Au cours de cette période, nous avons pu ressentir, de la part de quelques-uns, certaines négligences envers les règles dont le respect assure sécurité et « bien vivre ensemble »

Sa mission, pédagogique dans un premier temps, puis répressive si nécessaire doit assurer une vie sereine à Fains-Véel.



Gérard ABBAS,
Maire de Fains-Véel

Vice-président de la Communauté d'Agglomération
Vice Président du Conseil Départemental

CONTACTS MAIRIE

☎ : 03 29 45 07 65

✉ : accueil@mairie-fains-veel.fr

Site internet : www.fains-veel.fr

Coordonnées GPS :

Longitude 5.1167

Latitude 48.7833

VŒUX DU MAIRE (discours du 13/01/2023)

Mes chères Concitoyennes, mes chers Concitoyens, chers Amis,



Après une absence de deux ans, avec l'équipe municipale, nous nous retrouvons réunis de nouveau ensemble, pour cette cérémonie des vœux, destinée à célébrer la nouvelle année. Nos relations sociales ont été mises à mal, ces deux dernières années, par les mesures de protection contre la pandémie, et même s'il faut toujours se montrer vigilant, car le virus circule toujours, nous devons continuer à vivre et vivre, c'est être en lien avec les autres.

Aussi c'est avec grand plaisir que je vous accueille en cette fin de journée pour ce moment de convivialité. Permettez-moi tout d'abord, de saluer la présence de

Messieurs Jérôme DUMONT Président du Conseil Départemental

Franck MENONVILLE Sénateur

Madame Martine JOLY Présidente de la Communauté d'Agglomération Sud Meuse, Maire de Bar-le-Duc, Conseillère Départementale de Bar-le-Duc 2

Monsieur Benoit HACQUIN Président du PETR Pays Barrois

Monsieur le Commissaire Jonathan REY Directeur des Polices Urbaines

Monsieur le Lieutenant David ERARD, représentant Le Lieutenant Pascal CHERON, Chef du Centre de Secours

Monsieur Gilles TAGUEL Président de la Fédération des Œuvres Laïques

Monsieur Thierry SCHINDLER Président de l'OMS de Bar-le-Duc

Cette cérémonie est aussi l'occasion de dresser le bilan des actions menées depuis la dernière cérémonie en 2020 et de vous présenter celles prévues pour l'année nouvelle. Mais, auparavant je voudrais évoquer cinq grands événements ayant marqué 2022 et leurs impacts sur notre quotidien et environnement.

En paix depuis 77 ans, l'Europe s'est réveillée le 24 février 2022, sidérée et traumatisée par la guerre d'invasion de l'Ukraine déclenchée par le Président de la fédération de Russie. Ce conflit compte à ce jour plus de 200 000 victimes, et des destructions massives d'installations énergétiques vitales pour les Ukrainiens en cette période hivernale.

Saluons le courage et la résistance d'un peuple martyrisé, qui donne aux yeux du monde une leçon d'héroïsme et de patriotisme. Les conséquences économiques de cette invasion russe sont plus brutales et profondes que celles provoquées par la pandémie du covid-19.

L'envolée des cours du pétrole, du gaz et ceux des marchés des matières agricoles et industrielles provoquent un dérapage inflationniste, sensible pour les ménages que nous sommes contraints d'intégrer dans nos budgets et ceux à venir.

La France redoutant des coupures d'électricité, les entreprises et citoyens ont été incités à faire des efforts pour réduire leur consommation d'énergie et ne pas céder à la "panique". Car il semble tout à fait possible d'éviter ce "scénario extrême" si la consommation reste baissée de 10%.

Dès le mois d'octobre, nous avons pris des mesures pour maîtriser le niveau de température de nos locaux en fonction de leurs usages, réduire d'une heure journalière l'éclairage public, et faire preuve de sobriété dans la pose de nos illuminations de fin d'année.

Mesures également destinées à contenir les dérapages budgétaires compte tenu des hausses conséquentes que nous subissons sur la fourniture de l'énergie.

Cette situation est le résultat d'une politique de gribouille et de renoncement sur fond de dogmatisme ayant, d'une part, conduit à mettre en difficulté le secteur nucléaire alors qu'il était en pointe avec sa production d'énergie décarbonée à bas coût, et d'autre part, d'indexer le prix de l'électricité sur celui du gaz.

L'année 2022 a vu se multiplier les catastrophes liées au réchauffement climatique. La période estivale passée reste la plus chaude jamais enregistrée en Europe, avec ses records de températures et ses canicules provoquant des épisodes de sécheresse dévastateurs et des incendies dramatiques.

Si localement nous n'avons pas eu, jusqu'à présent, à déplorer ce type de sinistres, nous devons néanmoins le prendre en considération et dès à présent entreprendre les mesures nécessaires au défrichage et nettoyage des parcelles forestières laissées à l'abandon par leurs propriétaires. Il ne faudrait pas que les efforts entrepris pour remédier aux conséquences des tempêtes ayant endommagé nos massifs forestiers puissent être à l'avenir réduits à néant.

Le pays traverse actuellement une neuvième vague de Covid-19, parallèlement aux épidémies de grippe et de bronchiolite particulièrement virulentes cet hiver et nos autorités sanitaires sont confrontées à des hôpitaux de nouveau saturés. Pénurie de médecins, de spécialistes, de personnels soignants, de lits d'hôpitaux, de médicaments, déserts médicaux, quel triste bilan au passif des politiques de santé déployées depuis quatre décennies !

Pour attirer et fixer des médecins sur notre territoire, les maisons de santé, même si elles ne sont pas la panacée, sont devenues des outils incontournables. La Communauté d'Agglomération a besoin de maisons de santé.

Avec la présence d'un médecin, d'une chirurgienne-dentiste, d'un kinésithérapeute, d'une diététicienne, de trois infirmières, et d'une pharmacie, nous restons convaincus que Fains-Veel y est éligible, même si le départ en retraite prématuré du deuxième médecin Finnois est prétexte à une mise en sommeil du processus engagé.

Nous sommes attentifs aux opportunités pouvant se présenter et aux collaborations qui pourraient advenir avec le milieu hospitalier pour remplacer ce deuxième médecin.

D'autant plus que le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération voté le 7 juillet dernier mentionne bien l'objectif de « créer une maison de santé en lien avec le Centre Hospitalier Spécialisé de Fains-Véel ».

La réélection d'Emmanuel MACRON à la magistrature suprême et le renouvellement du parlement qui en a suivi, présentent une France déchirée.

Un président de la République qui a perdu sa majorité absolue à l'Assemblée Nationale avec deux principales forces d'opposition représentées par les parties d'extrême droite et d'extrême gauche, conséquence d'un jeu politique consistant à affaiblir les forces traditionnelles de la droite et de la gauche. C'est dans ce contexte que le gouvernement devra mettre en œuvre une politique afin de réconcilier une France rurale, qui est la nôtre et qui se sent délaissée face à une France des Métropoles.

Mais aussi de réaliser les réformes annoncées lors de la campagne présidentielle, comme celle des retraites, tout en faisant face à une situation économique contrainte par un dérapage inflationniste, à une remontée des taux d'intérêt alors que la dette du pays n'a jamais été aussi élevée avec un encours de 3 000 milliards d'euros.

Au cours de notre mandat et dans le respect de notre rigoureuse politique budgétaire qui a fait ses preuves jusqu'ici, il s'agira de poursuivre le développement des infrastructures et leur modernisation, de continuer les travaux de rénovation du réseau routier et de sécurisation des bâtiments communaux. Il sera nécessaire également de persévérer dans la transition énergétique en continuant notamment le renouvellement des éclairages publics.

Il faudra œuvrer pour maintenir un environnement de qualité. Vous l'aurez compris, l'objectif est d'offrir un cadre de vie durable et attractif à tous les citoyens.

Avec l'équipe municipale, nous définissons ensemble les priorités, les projets et les objectifs de notre action en cherchant toujours le plus juste équilibre entre la pertinence des attentes des habitants, les enjeux de demain et les projets soutenablement financièrement.

C'est pourquoi, certains projets se réalisent par tranche comme l'enfouissement des réseaux électriques, les travaux de voirie... C'est dans le respect de ces grandes orientations que notre commune poursuivra sa transformation.

Lors de la cérémonie des vœux en présentiel, le 10 janvier 2020 j'avais annoncé, que dans l'attente de la notification des subventions de la part de nos financeurs, nous étions prêts à entreprendre les travaux de requalification de la place de la mairie et les abords de l'église Sainte Catherine. C'est chose faite, malgré des retards successifs provoqués par la crise sanitaire et des difficultés d'approvisionnement du chantier.

Meilleurs Vœux 2023

La nécessité, apparue au cours des travaux, d'aménager un parvis au bas de l'escalier d'accès à l'église a modifié l'aménagement paysager de la butte sans le dénaturer.

De l'avis des visiteurs et d'une très grande majorité de Finnois et Veillots c'est une belle réalisation urbanistique mettant en valeur le centre historique de la commune, de jour comme de nuit avec la mise en lumière de l'église, la mairie et le ruisseau.

De plus, pour les personnes à mobilité réduite, l'accès au cimetière et à l'église, est amélioré avec la modification du tracé du chemin carrossable traversant le cimetière pour aboutir à l'église et avec l'ouverture aux piétons d'un accès complémentaire depuis le parking de la Vaux-Mourot. Cette réalisation mérite bien une inauguration en grande pompe avec l'ensemble des financeurs et des entreprises. Nous la prévoyons au printemps prochain.

Le comportement de certains automobilistes nous a conduits à poser des dispositifs complémentaires de sécurité pour éviter les stationnements sauvages, limiter la vitesse et protéger les piétons. Une zone bleue, destinée à fluidifier le stationnement, deviendra opérationnelle lors de l'arrivée en février prochain de notre nouvel agent de police municipal en cours de recrutement sur le poste vacant depuis la démission de l'ancien policier.

Lieu de réunion de la population lors de l'organisation des traditionnelles manifestations extérieures, la place devrait accueillir, mensuellement, à partir du printemps prochain un marché dominical de produits locaux intégrant une animation culturelle.

L'objectif est d'en faire un rendez-vous régulier de rencontres et de convivialité sous l'impulsion de l'association « Bulle en Barrois » et de son président Alain BERNARD, dont cette 'idée déposée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du budget participatif « ma fameuse idée » a été plébiscitée par le vote citoyen.

Les chantiers urbains initiés en 2022 sont terminés ou en cours de réalisation.

La commune s'est dotée d'équipements supplémentaires avec l'aménagement du giratoire des avenues de la Vaux Mourot et de Nolières. Avec l'apport du Département qui a pris en charge la pose d'éléments béton remplaçant les glissières de sécurité délimitant le cheminement piétonnier de la chaussée, la prolongation du trottoir avenue de la Libération, boucle désormais la circulation piétonne avec les rues de Bar et de Bégaranne.

Par ailleurs, et avec l'aide du budget participatif du Conseil Départemental, sollicitée par un groupe d'habitants de Combles, la création conjointe avec la municipalité de Combles d'un chemin piétonnier reliant, le long du golf, cette commune avec Veel a pu être réalisée à la satisfaction exprimée par de nombreux promeneurs.

Bien que hors de la compétence de la commune, mais attendu depuis de nombreuses années par les Veillots je souhaite mentionner le chantier d'aménagement du giratoire dit des Tilleuls à la jonction des départementales 146 et 635 ouvert par le Département depuis septembre et qui devrait s'achever au mois de juin 2023. Cette infrastructure contribuera à offrir un niveau de sécurité pour les usagers actuellement stressés lorsque venant de Veel ils doivent rejoindre Bar-le-Duc par l'avenue des Tilleuls ou la rue de Véel ou se diriger vers Brillon-en-Barrois, ou l'inverse. Dans l'immédiat cette route coupée à la circulation jusque fin mars oblige les automobilistes à emprunter de longues déviations ou des raccourcis complexes et pour certaines aux gabarits de chaussées non adaptés.

Alors que les travaux de la première tranche d'enfouissement des réseaux secs rue d'Egremont sont suspendus dans l'attente de la validation des branchements par le distributeur d'énergie ENEDIS, l'entreprise MICHEL TP a entrepris la réfection des trottoirs.

La phase administrative de la 2ème tranche s'est achevée par l'attribution du marché à l'entreprise SO.TP. LOC. Les travaux pourraient ainsi démarrer dès ce mois.

Le système de vidéo protection est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire. Sur proposition du Directeur des Polices Urbaines il pourrait être relié au commissariat de Bar-le-Duc, assurant ainsi une surveillance en direct 24h sur 24h.

Meilleurs Voeux 2023

A l'issue des travaux de réhabilitation du presbytère en Maison d'Assistantes Maternelles, son inauguration s'est déroulée en présence de Madame la Préfète, du Président du Conseil Départemental, du Député et du Sénateur. Les participants, à cette inauguration, ont pu mesurer le confort offert aux 16 enfants accueillis. Ce fut également l'occasion de remercier les quatre assistantes maternelles pour ce nouveau service apporté à la population.

Les travaux concernant le rafraîchissement des salles de la Verrerie sont terminés, apportant un élément de confort lors de leurs utilisations en période caniculaire.

L'éducation est au cœur de nos priorités. Aussi une étude financée partiellement par une subvention de l'Etat a été réalisée par un programmiste sur une extension des locaux, en lieu et place du petit bâtiment contiguë à la Mairie dit « remise des pompes », intégrant un espace dédié à la garderie avec la requalification de la cour de récréation et la mise aux normes de l'école maternelle. Les enseignants, assistantes maternelles et agents municipaux ont fait connaître leurs avis dans le cadre de cette étude. Ce projet s'étend également au réaménagement des locaux administratifs de la mairie pour répondre aux obligations d'accès aux personnes à mobilité réduite, d'archivage, ainsi qu'aux normes destinées à sécuriser les serveurs informatiques dont ceux de la télé-surveillance et de l'administration. Cette étude a abouti au recrutement d'un cabinet d'architecture qui en liaison avec la commission des travaux devra concevoir un avant-projet définitif indispensable au dépôt des dossiers des demandes de subventions. La concrétisation de ce projet sera conditionnée à l'obtention des financements de l'Etat et du GIP Objectif Meuse.

Dans la nuit du 30 au 31 mai un violent incendie a détruit l'immeuble au N° 4 de la rue de Véeel, occupé par une famille et appartenant à l'Office Public de l'Habitat. Le sinistre s'est propagé au N° 6, habitation voisine également occupée, occasionnant d'importants dégâts la rendant inhabitable, ainsi qu'à l'immeuble inoccupé au N° 2 fragilisant la portance de la toiture. Présent sur place j'ai pu constater l'engagement des sapeurs-pompiers pour circonscrire la propagation du feu aux deux seules habitations contiguës. Heureusement les dégâts ont été seulement matériels et aucun blessé n'a été à déplorer. Une réflexion est engagée avec l'Office Public de l'Habitat sur la reconstruction de cet îlot.

Sur ce registre, il y a plus de 20 ans un incendie a détruit l'immeuble des N° 12 et 14, rue des Pressoirs, laissant depuis un espace vide et disgracieux. Ce terrain vient d'être purgé des vestiges post-incendie. Un projet de construction respectueux de l'environnement est en cours d'élaboration par le nouveau propriétaire.

Nous sommes toujours en relation avec les promoteurs de deux projets devant être édifiés sur le terrain rue du Presbytère appartenant au Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Veeel. Une remise en cause par cet établissement, de la redistribution foncière de cette parcelle pour répondre à un projet déposé par l'unité Alzheimer retarde le lancement de la construction de 10 logements par l'OPH et l'implantation d'une résidence "âge et vie", de 16 studios, et nous contraint à modifier leurs dessertes internes.

L'unité Alzheimer, qui au terme de la pose d'une clôture, dispose d'un espace arboré autour de son établissement a également obtenu grâce au budget participatif du Conseil Départemental l'aménagement d'un parcours de santé à destination des résidents qui sera ouvert aux habitants du village.

Restons dans le domaine de l'habitat pour mentionner que la Communauté d'Agglomération, dont c'est la compétence, a élaboré un Plan Local de l'Habitat pour structurer une réponse intercommunale en faveur du réinvestissement de l'habitat existant ainsi que piloter et assurer la montée en puissance d'un habitat nouveau. L'objectif principal est d'enrayer la baisse de la population avec au minimum son maintien actuel.

Ce plan a défini un besoin à l'horizon 2028 de 290 logements sur Bar-le-Duc et 197 logements sur les communes de Behonne, Fains-Veeel, Longeville-en-Barrois, et Savonnières-devant-Bar, toutes faisant partie du cœur urbain de Bar-le-Duc.

Meilleurs Voeux 2023

Parallèlement le travail engagé sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se poursuit dont l'un des objectifs sera de définir les zones qui pourront accueillir les projets de construction.

Dans cette attente ne disposant plus de parcelles disponibles à l'intérieur de la zone urbanisée, alors que les besoins de construction sont réels, la Direction Départementale des Territoires, appliquant avant l'heure la loi de zéro artificialisation des sols agricoles à l'horizon 2050 bloque tout projet d'expansion, pénalisant notre territoire.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) rentre dans sa troisième année. Elle concerne les propriétaires occupants et les bailleurs qui souhaitent effectuer des travaux d'amélioration énergétique ou destinés à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées mais aussi de rénover des logements vacants pour les remettre sur le marché locatif. Cette OPAH est couplée avec le programme d'aide de ravalement des façades privées, aides abondées par la commune de Fains-Veel pour la rénovation des façades situées dans ses cœurs historiques.

Au cours des années 2020 et 2021, nos associations locales, ont été mises à rudes épreuves pour maintenir leurs activités. Elles ont d'ailleurs été dans l'obligation de mettre en sommeil plusieurs de leurs traditionnelles manifestations sportives ou festives.

Elles ont fait face, et progressivement au cours de l'année 2022, avec l'assouplissement des mesures de protection sanitaire, les activités associatives participant à la cohésion sociale de nos communes ont repris vigueur.

J'illustrerais juste mon propos, à titre d'exemple, en évoquant l'affluence des publics lors de l'organisation, entre-autres, du Carnaval, de la fête nationale du 14 juillet, des brocantes du Foot Club et de l'ACCA, du Marché de Noël de l'AFA, du réveillon de la Saint-Sylvestre de Vivre en Fains, mais aussi les adhérents qui ont retrouvé leurs associations et leurs pratiques sportives. Aussi je souhaite sincèrement remercier les bénévoles qui assurent et participent à leur fonctionnement.

C'est aussi le cas de nos offices municipaux et du Centre Communal d'Action Sociale.

Nos instances locales de participation démocratique à la vie de la commune comptent depuis début 2022 un Conseil des Sages, de neuf membres, destiné à promouvoir l'engagement citoyen au bénéfice de l'action locale.

Cette assemblée a déjà abordé des thèmes autour de la sécurité et de la culture. Elle a participé activement à la mise en place de l'opération participation citoyenne qui est un outil complémentaire à la prévention et à la lutte contre les phénomènes de délinquance et d'incivilité. Leurs apports à la tenue des bureaux de vote ont été appréciés.

Pour gérer la commune, informer nos concitoyens, les agents communaux et élus délégués à l'Administration Générale se sont employés à faire évoluer nos outils.

C'est ainsi que le parc informatique, le réseau téléphonique et le matériel de reprographie ont été renouvelés avec l'arrivée, non sans mal de la fibre optique dans le bâtiment de la mairie. Notons à ce sujet que la totalité de la commune est désormais éligible à la fibre.

Un nouveau site internet « www.fains-veel.fr » plus convivial et attrayant a été mis en place. Sa consultation démontre l'intérêt suscité auprès de la population avec 2 500 vues en moyenne mensuelle, dont une consultation remarquable, entre autres, des comptes rendus des conseils municipaux et du Flash-Infos, qui reste toutefois distribué sous forme papier.

Arrivé au terme de mon propos, il me reste à présent, comme il est de tradition, et avec une profonde sincérité, à vous souhaiter au nom de toute mon équipe et du Conseil Municipal une année belle et heureuse, remplie de joie, de petits et grands bonheurs, de réussite dans vos projets et ce qui me paraît indispensable... une année empreinte de Solidarité et d'Humanité pour nous permettre de traverser ensemble, unis et forts, les crises qui se succèdent.

Meilleurs Vœux 2023 et Restons confiants en l'avenir.



Gérard ABBAS,
Maire de Fains-Véel
Vice-président de la Communauté d'Agglomération
Vice Président du Conseil Départemental

DECORATION VITRINES DES COMMERCANTS



Remerciements et félicitations aux commerçants pour la décoration de leurs vitrines à l'occasion des fêtes de fin d'année.

En harmonie avec les illuminations, ils contribuent à l'animation et à l'embellissement de notre commune.



REPLACEMENT D'UN ABRI DE BUS



Le 20 décembre 2021 un bus de la société TRANSDEV a percuté avec son rétroviseur droit l'abri de bus situé à proximité de la mairie.

Structure cassée, dessoudée, vrillée et vitres brisées ont rendu l'abri dangereux et inutilisable. Les services techniques de la ville ont sécurisé le site par la pose de barrières, et l'enlèvement des bris de glace.

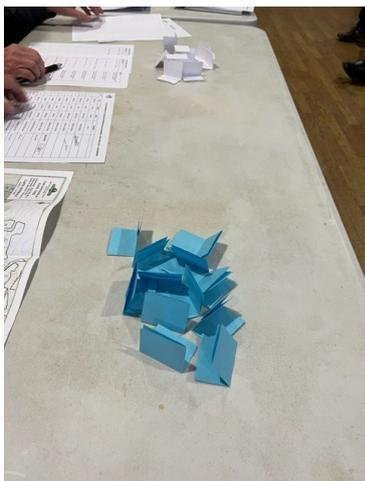
Un nouvel abri a été installé le 28 décembre 2022 par la société Clear Channel .

Le coût de cette opération pour la commune non prévue au budget se chiffre à 3 958 €. (8 822 € d'abri neuf diminués du remboursement de l'assurance de 4 864 €).

ATTRIBUTION DES AFFOUAGES

Après présentation des préconisations d'usage, les lots ont été distribués par tirage au sort le 21 janvier 2023.

12 affouagistes présents ont perçu leur lot répartis sur 2 massifs (Chanois à Fains et Banavalotte à Véel).



La date de fin d'exploitation est fixée au 31 mai 2023, celle de la fin de débardage au 31 aout 2023

TRAVAUX REALISES ET EN COURS

Projet de restructuration

Un projet de restructuration de l'école maternelle avec sa cour et le bâtiment historique de la mairie en cœur de bourg est à l'étude.

Le secrétariat de mairie regroupant plusieurs services fonctionne dans cet ensemble immobilier avec un manque de place et des problématiques de mise aux normes dont notamment l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le cabinet d'architecture RTR Architectes et l'entreprise SETECBA, consultant en ingénierie ont présenté les 1ères esquisses du projet de réhabilitation à la commission "Travaux - Urbanisme - Environnement" du 25 janvier 2023.



Trottoirs rue d'Egremont à VéeI

Les travaux de la requalification urbaine des trottoirs, rue d'Egremont à VéeI, ont débuté pour une durée de 6 semaines conformément au planning de la société Michel TP attributaire du marché pour 118 631 € hors taxes.

La maîtrise d'œuvre, Eclair Concept, est chargée de la conduite opérationnelle des travaux en matière de coûts et de choix techniques, le tout conformément à un contrat et un cahier des charges.

Ampoules LED sur les lustres de l'église Ste Catherine

Les services techniques ont procédé au changement d'ampoules des lustres de l'église Ste Catherine.

Dans le cadre des mesures d'économie d'énergie ces dernières ont été remplacées par des ampoules LED, plus performantes et aussi plus économiques, qui permettront de réduire les consommations électriques de la commune.



TRAVAUX REALISES ET EN COURS



Conformément à la réglementation 12 panneaux concernant la protection surveillance et 10 panneaux relatifs à la participation citoyenne ont été installés sur le territoire de la commune.

La vidéo protection est en fonction mais reste sous contrôle de la société Iris jusqu'à fin février 2023.



Préparation des massifs

Les agents communaux œuvrent pour la propreté de la commune



Nettoyage des panneaux de signalisation

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ENFANTS



Le conseil municipal des jeunes enfants (CMJE) s'est tenu le 26 janvier 2023.

Les points suivants ont été discutés :

Présentation de la bande dessinée encadrée par l'association « Bulles en Barrois » ; Participation des ateliers avec Mme Sylvie Rocher ; Journée propreté ; Préparation du carnaval ; Chasse aux œufs ; Téléthon ; Dessins ou textes via le flash infos.

YOGAFORME

Le yoga est un art de vivre, une discipline à la fois physique, mentale et spirituelle, et une méthode de réalisation de soi.

Ses bénéfices sont nombreux : meilleure gestion du stress, mieux-être physique et mental, équilibre et harmonisation du corps, de l'esprit et des émotions.

Un mieux-être permis à la fois par la méditation, les exercices respiratoires et les postures.

Nul besoin d'être souple ou d'enchaîner des postures compliquées : les cours sont accessibles à tous et s'adaptent aux particularités de chacun.

Les inscriptions sont possibles en cours d'année. Une séance d'essai est proposée gratuitement.



Une bulle de détente avec le yoga

Mardi	9h à 10h15	Enseignante Josette Kempf	Salle du stade 31 rue du Stade Fains-Véel	Contact - Renseignement ✉ : yogaforme@proton.me ☎ : 06-98-17-30-63
	10h30 à 11h45			
	12h15 -13h30			
	14h -15h15			
	17h -18h15			

AFA / SECTION TRICOT - COUTURE



Le section tricot couture se réunit mercredi après-midi tous les 15 jours salle Rostand Place de la Mairie à Fains-Veel.

Le tricot et la couture vous intéressent alors n'hésitez pas !

Contact et information

Mme Castello

☎ 06 44 10 92 04

BOWLING CLUB (Assemblée Générale)



Ambiance et convivialité au sein du bowling club qui compte plus de 60 licenciés.

Les meilleurs scores de l'année ont été récompensés lors de l'assemblée générale du 14 janvier 2023.

Contact et information :

Président

M. José Souel

☎ : 06 76 38 54 78

✉ : souel.jose@orange.fr



TENNIS CLUB (Assemblée Générale)



L'assemblée générale du 28 janvier 2023 a confirmé le bilan d'une année bien chargée pour les adhérents et bénévoles.

La dynamique du club permet une évolution du nombre de licenciés notamment chez les jeunes.

La convivialité du club s'est encore confirmée au moment du partage de la galette des rois

Contact et Information :

Présidente

Mme Marsat Annette

☎ 06 78 59 47 81



MA FAMEUSE IDEE

En janvier 2022 était lancée la deuxième édition du budget participatif « Ma FaMeuse Idée ». Meusiens et Meusiennes ont été alors invités à proposer des projets qu'ils aimeraient voir mis en place dans le département.

137 ont été présélectionnés par les services départementaux, puis soumis aux votes des habitants. Le suspens a pris fin et les 43 propositions ayant remporté le plus de suffrage ont été révélées. Une enveloppe d'un million d'euros financera ces projets.



Parmi les lauréats 2 dossiers concernent la commune de Fains-Veel.



Catégorie « Projet Société » : Organisation d'un marché mensuel de producteurs locaux à Fains-Véel proposé par l'association Bulles en Barrois.

Catégorie « Projets Solidarité et cohésion sociale » : Un parcours de santé pour tous à Fains-Véel proposé par l'Association Ressources et compagnie.

RECENSEMENT A LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE (JDC)

Le recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire pour permettre une convocation généralement au début de l'année des 17 ans.

Votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois.

Avant cela, 7 mois au plus tard suivant votre recensement en mairie, rendez-vous sur le portail majdc.fr afin de créer votre compte. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires.

L'attestation de recensement que vous remet la mairie fait foi lors de la présentation à des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans. Après vous devrez avoir participé à la JDC, ou en être médicalement exempté.

VOTRE SITUATION EVOLUE ?

Pour tout changement d'adresse postale ou courriel, prière de mettre à jour vos renseignements dans votre espace majdc.fr. Si vous n'avez pas de compte, contactez votre Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ)

Vous déménagez en dehors des départements 54, 57, 88 et 55 ?

Informez le CSNJ de Nancy en indiquant votre nouvelle adresse. Elle sera communiquée au CSNJ compétent pour votre nouvelle adresse.

Etudiant ? Cela fonctionne également : vous avez la possibilité de renseigner votre lieu d'étude pour y effectuer votre JDC.

Un changement d'établissement scolaire ? Une situation professionnelle qui évolue ? Informez le CSNJ qui prendra en considération vos changements.

AVANT DE CONTACTER LE CSNJ

Pour toute demande au CSNJ, veuillez-vous assurer que la réponse ne se trouve pas sur votre espace majdc.fr ou sur l'espace FAQ disponible à l'adresse suivante :

<https://presaje.sga.defense.gouv.fr/faq>

RECRUTEMENT DE L'AGENT DE POLICE MUNICIPAL

Le flash infos N° 03/2022 évoquait le recrutement en cours du policier municipal.
Le nouveau policier est arrivé le 1/02/2023.
Une présentation de ce dernier sera réalisée dans le prochain flash infos.

CONCOURS BANDES DESSINEES - BULLES EN BARROIS

A L'OCCASION DU 3^{ÈME} FESTIVAL DE BANDES DESSINÉES,



VOUS INVITE À PARTICIPER À SON :



Quelques informations :

- Réaliser une planche de BD, ou une illustration pour les plus jeunes
- Évaluation par des lecteurs et auteurs de BD
- Thème imposé
- Nombreux lots
- Remise des prix lors du festival
- Date limite : 15 Mars 2023

RÈGLEMENT COMPLET DU
CONCOURS SUR LE SITE DE
BULLES EN BARROIS.

<https://bullesenbarrois.fr/concours-de-bd/>

Dans le cadre de son prochain festival Bandes Dessinées, qui se déroulera les 25 et 26 mars 2023, Bulles en Barrois organise un concours de BD ouvert aux jeunes talents.

Thème du concours de BD :

La terre brûle ! La nature souffre ! Devant l'urgence de la situation, il y a une solution au problème : appeler Nature-Man...

Ce qui est demandé :

Sous la forme d'une planche de BD, imaginez une aventure de Nature-Man. Le sujet de l'aventure est libre, mais en lien avec le thème de départ. Laissez libre court à votre créativité, choisissez une histoire humoristique, réaliste, futuriste, utopiste... c'est vous qui décidez.

Contact mail :

Bullesenbarrois.2018@gmail.com

PROMENEURS VIGILANTS

Dépôts sauvages :

J'aime me balader le long des chemins
La commune est bien pourvue
Les prairies, les champs, les bois se succèdent à ma vue
Alors pourquoi mon regard se heurte à des tas d'immondices,
Détruisant la beauté de notre campagne.
Il y a des lieux dédiés pour cela, avec des horaires de weekend
Dame nature, belle et généreuse, charmera le flâneur.

La déchèterie est située Zone de Popey à Bar-le-Duc

Déchets du quotidien :

J'aime l'idée de réduire les déchets du quotidien
Je trie ce qui se recycle, ce qui peut resservir,
J'évite les achats futiles ou inutiles.
Alors pourquoi, vois-je des sacs sans gênes qui bourrent les poubelles de la commune, directement du coffre de leur voiture au contenant public, les rendant inutilisables pour ce qu'ils sont faits : recevoir les déchets de la rue,
Apprenez à bousculer vos habitudes, pour gérer vos rebus,
Ce n'est pas compliqué, planète et porte-monnaie, vous diront merci.

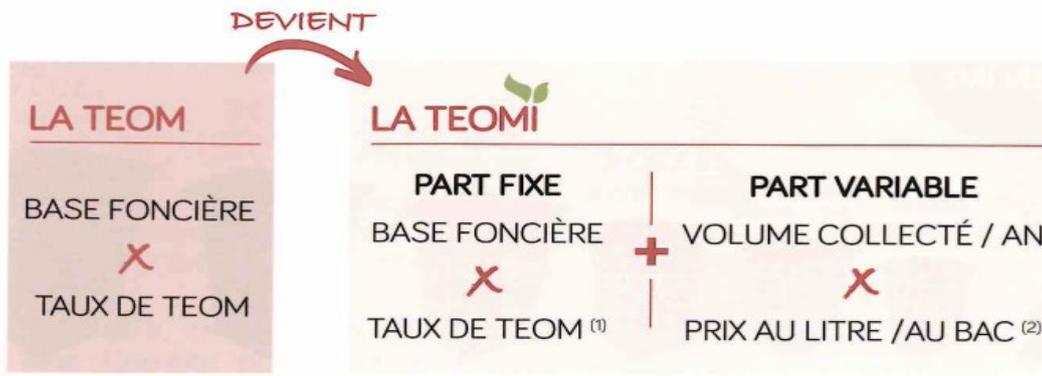


**Le 3/02/23, Incivilité
rue du Château
passible d'une
amende de 135 €**

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE

DE LA TEOM À LA TEOMI, QUELLE DIFFÉRENCE ?

La TEOM est uniquement calculée sur la base de la valeur locative de votre logement, sans lien avec la manière dont vous gérez vos déchets, tandis que la TEOMI est un mode de financement qui encourage les foyers à réduire et à trier davantage leurs déchets.



⁽¹⁾ Diminution d'environ 15 % par rapport à l'ancien taux de TEOM

⁽²⁾ Prix du volume de votre bac x (nombre de levées - 12 levées)



Plus les déchets sont triés et réduits, plus votre part incitative sera maîtrisée. Jetez mieux, payez juste !



UTILISATION
OPTIMISÉE
DU SERVICE



Jusqu'à 12 levées, facturation allégée (diminution d'environ 15 % par rapport au montant de la TEOM).

UTILISATION
RAISONNÉE
DU SERVICE



De 13 levées jusqu'au montant de la TEOM 2022 payé, facturation au réel pour tous en 2024 sur la production de déchets produits en 2023.

UTILISATION
MAXIMUM
DU SERVICE



Au-delà du montant de la TEOM 2022 payé, facturation supplémentaire.

La TEOMI a remplacé la TEOM depuis le 1/01/2023. Sa mise en place effective prendra effet en 2024. 2023 sera l'année de transition pour prendre de nouvelles habitudes. La TEOMI n'est pas une nouvelle taxe. La TEOMI ne concerne que les déchets ménagers. Les bacs jaunes ne sont pas concernés.

LE WEB usager : Pour suivre votre production de déchets, un espace personnel est disponible via le site internet de l'Agglomération Meuse Grand Sud qui permet de consulter le nombre de levées du bac et de signaler tout incident.

www.meusegrandsud.fr

Des questions ? Contact : Service Ordures Ménagères

☎ : 03/29/78/29/77

✉ : tri.selectif@meusegrandsud.fr

CALENDRIER 2023 DES MANIFESTATIONS

4 février : Concert autour des guitares - 15 h salle Rostand

5 février : Concert Finn's Orléans Band - 15h Verreries

18 mars : Soirée Bavaroise - AVEF - Verreries

25 et 26 mars : Festival Bulles en Barrois - Verreries

8 avril : Concert Finn's Orléans Band et Cool Big Band - Verreries 20h30

15 avril : Soirée du rugby - Verreries

30 avril : Carnaval - Place de la Mairie et Stade

8 mai : Commémoration - Monument aux Morts

13-14 mai : Musicale du Barrois Eglise Sainte-Catherine

13-14 mai : Journée propreté (à confirmer)

27 mai : Fêtes des mères - Mairie

27 mai : Election Miss Meuse - Verreries

3 juin : Orchestre d'Harmonie

3 juin : Concert Années 70 20h30 - Verreries

18 juin Commémoration - Monument aux Morts

24 juin Fête de la Musique - Place de la Mairie

25 juin Bulles en Barrois - Bourse aux Vinyles / BD - Place et salle Rostand

13 juillet : Fête Nationale - Place de la mairie

20 aout : Brocante du Football Club de Fains - Véel

2 septembre : Brocante de l'ACCA à Véel

10 septembre : Fête des associations sportives et culturelles - stade 10h30 - 17h

16 et 17 septembre : Journées du Patrimoine

7 octobre : Année 80 - ACCA - Verreries

14 octobre : Loto - Amicale Mairie - Verreries

22 octobre : Repas des aînés - Verreries

28 et 29 octobre : Salon d'Automne - Verreries

5 novembre : Loto - AVEF - Verreries

11 novembre : Commémoration - Monuments aux Morts

11 novembre : Concert - Eglise Saint Martin à Véel à 20 h30

18 et 19 novembre : Fête Patronale à Fains

25 et 26 novembre : Marché de Noël - AFA - Verreries

1 décembre : Saint Nicolas

3 décembre : Concert Orchestre d'Harmonie - 15h - Verreries

10 décembre : Concert de la Chorale - 15h - Verreries

31 décembre : Réveillon - AVEF - Verreries



Certaines dates de ce calendrier sont susceptibles d'être modifiées



Bientôt un marché de produits locaux, Place de la Mairie, le 2ème dimanche de chaque mois

